
MAIRIE
DE
PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS
TEL : 04.68.04.82.20
FAX : 04.68.04.94.57
E.mail : mairie.porte@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 31/10/2017 à 21 h 00

Présents : DOUMERC Christelle, KOMAROFF Nicole, RIBOT Jean,
ROBOAM Didier, ROBOAM Thibault, SARDA Jean.

Procurations : BARRAL Anne à ROBOAM Thibault, COLOMER Françoise
à KOMAROFF Nicole, MATHEVET Christine à SARDA Adrien.

Absents : REINOSA Franck, SARDA Adrien.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour la possibilité d'exonérer de la taxe d'aménagement la demande de Permis de Construire de Monsieur Hervé OLIAS qui représente le projet de PC de son père.

- En ce qui concerne les travaux de rénovation des sanitaires du camping, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner le choix de la commission d'appel d'offre au sujet du lot n° 4, suite à réception du rapport du maître d'œuvre.
Trois propositions ont été examinées, la commission propose de retenir la Société Pyrénéenne de Miroiterie et son devis de 20 000€ (estimation 20 000€).
Le coût global estimé pour ces travaux de rénovation est ramené à 178 660,92 €.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de la lettre du 23 Octobre de François CALVET, sénateur des P-O. : « Philippe VIGNES, Préfet des P-O a annoncé sa décision de ne pas demander la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du 16 juillet 2008 portant mise à 2x2 voies de la portion Ille-sur-Têt/Prades ». Cette non- prorogation équivaut à abandon définitif de ce projet vital pour l'économie de la Cerdagne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la prorogation de cette DUP pour une durée de 10 ans.
- Concernant la demande de Permis de Construire de Monsieur Hervé OLIAS, le Conseil Municipal donne son accord pour l'exonération de taxe d'aménagement sous réserve que preuve soit faite du paiement de celle-ci lors de la première présentation du projet en 2009.
- Questions diverses : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Jean Ribot